

## **SAFETY DATA SHEETS**

**This SDS packet was issued with item:**

070849059

**The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).**

070848978 070848994 070849026 070849034 070849042 070849067

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.18.2017

Page 1 sur 10

### Matériau à empreinte à l'alginate Patterson Algitech

#### SECTION 1 : Identification

##### Identificateur du produit

**Nom du produit :** Matériau à empreinte à l'alginate Patterson Algitech

**Code produit :** 070848978, 070848994, 070849026, 070849034, 070849042, 070849059, 070849067

**Informations supplémentaires:** Grades ou variantes mineures : Prise rapide et Prise normale



##### Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

**Utilisations identifiées pertinentes :** Matériau à empreinte à l'alginate

**Utilisations déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

**Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

##### Détails du fabricant ou fournisseur

###### Fabricant:

Patterson Companies, Inc.  
1031 Mendota Heights Rd.  
St. Paul, MN 55120  
+1 800-328-5536

##### Ligne d'urgence :

###### CHEMTREC

A l'intérieur des É.U. et du Canada : 1-800-424-9300 (CHEMTREC, 24 heures)

À l'extérieur des É.U. et du Canada +1-703-527-3887 (CHEMTREC, 24 heures)

#### SECTION 2 : Identification de danger

##### Classification SGH :

Troubles sévères des yeux, catégorie 1.

Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition répétée, catégorie 1.

Cancérogénicité, catégorie 1A.

##### Éléments d'étiquetage

###### Pictogrammes de danger :



**Mentions d'avertissement :** Danger

##### Mentions de danger :

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H372 Provoque des dommages graves aux organes suite à une exposition répétée ou prolongée

H350 Risque de causer le cancer

##### Déclarations de mise en garde :

P201 Demander des instructions spéciales avant l'utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions aient été lues et comprises.

P260 Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.18.2017

Page 2 sur 10

### Matériau à empreinte à l'alginate Patterson Algitech

P264 Bien se laver la peau après utilisation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/une protection du visage.

P305+P351+P338+P310 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau durant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.

P308+P313 En cas d'exposition ou si concerné : Obtenir des soins médicaux.

P405 Stocker dans un endroit fermé à clé.

P501 Éliminer le contenu et récipient comme indiqué dans Section 13.

#### Dangers non classés par ailleurs :

Aucun(e)

### SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 14464-46-1	Dioxyde de silicium - Cristalline - Cristobalite	<26
Numéro CAS : 68855-54-9	Dioxyde de silicium - Amorphe - Terre de diatomées	<35
Numéro CAS : 14808-60-7	Dioxyde de silicium - Cristalline - Quartz	<3
Numéro CAS : 10101-41-4	Sulfate de Calcium	<20
Numéro CAS : 1309-48-4	Oxyde de magnésium	<7
Numéro CAS : 7722-88-5	Pyrophosphate tétrasodique	<3

Informations supplémentaires: Aucun(e)

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### Description des mesures de premier secours

##### Notes générales :

Aucune information additionnelle.

##### Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable.

Maintenir les voies ariennes non obstruées.

##### Après un contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau.

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin.

##### Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposé doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.

Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.

##### Après ingestion :

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.18.2017

Page 3 sur 10

### Matériau à empreinte à l'alginate Patterson Algitech

Rincer abondamment la bouche.

Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

#### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

##### Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

##### Symptômes et effets retardés :

Irritation et douleur de la gorge et du nez.

En cas d'exposition extrême, une certaine congestion peut se produire en cas d'inhalation.

Ce produit contient de la silice cristalline, qui a été classé par le CIRC comme cancérigène pour les humains (groupe 1).

L'exposition non protégée à long terme à des niveaux de poussière supérieurs à la valeur seuil ou à la limite d'exposition admissible peut causer une maladie pulmonaire (silicose).

#### Soin médical immédiat et traitement spécial requis

##### Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

##### Notes pour le médecin :

Aucune information additionnelle.

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### Agent d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

##### Agents d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser l'eau comme produit extincteur.

#### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs.

#### Équipement de protection spécial pour les pompiers :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

Voir Section 8.

#### Précautions particulières :

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols.

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

### SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

Assurer une ventilation adéquate.

Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels.

#### Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement.

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau.

#### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.18.2017

Page 4 sur 10

### Matériau à empreinte à l'alginate Patterson Algitech

#### Référence à d'autres sections :

Aucun(e)

### SECTION 7 : Manutention et entreposage

#### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Minimiser la génération et l'accumulation de poussière.

Éviter de respirer les poussières.

#### Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Garder l'emballage hermétiquement fermé.

Protéger de l'exposition à la lumière directe du soleil.

Entreposer loin d'aliments.

### SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle:

Pays (base juridique)	Substance	Identificatio n	Concentration autorisée
ACGIH	Dioxyde de silicium - Cristalline - Cristobalite	14464-46-1	VLS MPT 0,05 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)
	Pyrophosphate tétrasodique	7722-88-5	VLS MPT 5,0 mg/m <sup>3</sup>
	Dioxyde de silicium - Cristalline - Quartz	14808-60-7	ACGIH VLS MPT 0,025 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)
	Sulfate de Calcium	10101-41-4	VLS MPT 10,0 mg/m <sup>3</sup>
	Oxyde de magnésium	1309-48-4	ACGIH VLS 8 Heures MPT: 10,0 mg/m <sup>3</sup> , fraction inhalable
NIOSH	Pyrophosphate tétrasodique	7722-88-5	LER MPT 5,0 mg/m <sup>3</sup>
	Dioxyde de silicium - Cristalline - Quartz	14808-60-7	NIOSH MPT 0,05 mg/m <sup>3</sup>
	Oxyde de magnésium	1309-48-4	NIOSH IDLH : 750 mg/m <sup>3</sup>
United States (OSHA)	Dioxyde de silicium - Cristalline - Quartz	14808-60-7	OSHA Z-3 MPT 0,1 mg/m <sup>3</sup> (Fraction respirable) ; 0,3 mg/m <sup>3</sup> (poussière totale)
	Sulfate de Calcium	10101-41-4	MPT 5,0 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable); 15.0 mg/m <sup>3</sup> (Poussière totale) Tableau Z-1 Limites pour les contaminants dans l'air
	Oxyde de magnésium	1309-48-4	OSHA LEP (MPT) : 10,0 mg/m <sup>3</sup>

#### Valeur limite biologique:

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

#### Information sur les procédures de suivi:

Non déterminé ou non disponible

#### Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.18.2017

Page 5 sur 10

### Matériau à empreinte à l'alginate Patterson Algitech

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage:

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

##### Protection corporelle et cutanée:

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

##### Protection respiratoire:

Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

#### Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

<b>Apparence (état physique, couleur) :</b>	Poudre sèche légère rose à jaune pâle
<b>Odeur :</b>	Menthe verte
<b>Seuil d'odeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Valeur pH :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Point de fusion / point de congélation :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Point d'éclair :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Limite d'explosion supérieure :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Limite d'explosion inférieure :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Densité de vapeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Densité :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Densité relative :</b>	0,3 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilités :</b>	Partiellement soluble à l'eau
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Température d'autoinflammation :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Viscosité dynamique :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Viscosité cinématique :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé ou non disponible

#### Informations supplémentaires

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### Stabilité chimique :

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.18.2017

Page 6 sur 10

### Matériau à empreinte à l'alginate Patterson Algitech

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

#### Possibilité de réactions dangereuses :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### Conditions à éviter :

Aucun connu.

#### Matériaux incompatibles :

Acide fluorhydrique.

#### Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
Pyrophosphate tétrasodique	orale	DL50 Rat femelle : > 300 - <2.000 mg/kg

#### Corrosion/irritation de la peau

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Domages/irritations oculaires sévères

**Évaluation:** Provoque des lésions oculaires graves

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur la substance :

Nom	Résultat
Pyrophosphate tétrasodique	Risque de lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation respiratoire ou de la peau

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Cancérogénicité

**Évaluation:** Risque de causer le cancer

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur la substance :

Nom	Espèce	Résultat
Dioxyde de silicium - Cristalline - Quartz		Le composant peut provoquer un cancer.
Oxyde de magnésium	Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux	A4 : Non classable comme cancérigène éventuel chez l'homme

#### Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.18.2017

Page 7 sur 10

### Matériau à empreinte à l'alginate Patterson Algitech

Nom	Classification
Dioxyde de silicium - Cristalline - Quartz	Groupe 1 -Cancérogène pour les humains
Dioxyde de silicium - Amorphe - Terre de diatomées	Groupe 3

#### Programme national de toxicologie (PNT) :

Nom	Classification
Dioxyde de silicium - Cristalline - Cristobalite	Reconnu comme étant cancérogène pour l'homme
Dioxyde de silicium - Cristalline - Quartz	Reconnu comme étant cancérogène pour l'homme

#### Mutagenicité cellulaire germinale

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité reproductrice

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

**Évaluation:** Provoque des dommages graves aux organes suite à une exposition répétée ou prolongée

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Dioxyde de silicium - Cristalline - Cristobalite	Le composant affecte les poumons par une exposition répétée.
Dioxyde de silicium - Cristalline - Quartz	Le composant affecte les poumons par une exposition répétée.

#### Toxicité par aspiration

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables :** Aucune donnée disponible.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :** Aucune donnée disponible.

**Autres informations :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### Toxicité aiguë (court terme)



## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.18.2017

Page 8 sur 10

### Matériau à empreinte à l'alginate Patterson Algitech

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité chronique (à long terme)

**Évaluation:** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Persistance et dégradabilité

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Potentiel bioaccumulatif

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Mobilité dans le sol

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Autres effets indésirables:

Renseignements non disponibles.

### SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

#### Méthodes d'élimination :

Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables. (US 40CFR262.11).

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

#### Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.18.2017

Page 9 sur 10

### Matériau à empreinte à l'alginate Patterson Algitech

Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
--	----------

### Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Nom en vrac	Aucun(e)
Type de navire	Aucun(e)
Catégorie de pollution	Aucun(e)

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### Réglementations du Canada

#### Liste intérieure des substances (DSL) :

14464-46-1	Dioxyde de silicium - Cristalline - Cristobalite	répertorié
14808-60-7	Dioxyde de silicium - Cristalline - Quartz	répertorié
68855-54-9	Dioxyde de silicium - Amorphe - Terre de diatomées	répertorié
10101-41-4	Sulfate de Calcium	non répertorié
1309-48-4	Oxyde de magnésium	répertorié
7722-88-5	Pyrophosphate tétrasodique	répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) : non répertorié

## SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

#### Disclaimer:

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 05.18.2017

Page 10 sur 10

### Matériau à empreinte à l'alginate Patterson Algitech

aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

**NFPA** : 3-0-0

**HMIS** : 3-0-0

**Date de préparation initiale** : 05.18.2017

**Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit**